



Alimenter électriquement son BOX à partir appartement

Par **crochemore**, le **16/05/2018** à **05:14**

BONJOUR marque d politesse[smile4]
En copropriété, après accord de l'assemblée serait-il possible d'alimenter électriquement un BOX en utilisant l'électricité de son appartement. C'est à dire, après accord SDC faire passer un câble électrique dans une goulotte collective. N'y aurait-il pas un risque et un non respect de normes ? exemple : En cas d'incendie ne doit-il pas y avoir séparation électrique entre Box au sous-sol et appartement au xème étage ?
Merci

Par **morobar**, le **16/05/2018** à **09:04**

Bonjour,
Cet accord sera subordonné à une question an AG, et le syndic exigera un devis et un engagement de travaux par une entreprise de la branche présentant toutes qualités professionnelles pour effectuer lesdits travaux, et produisant des certificats d'assurance.
Je connais au moins 2 résidences qui ont résolu le problème en installant un compteur dans les garages et offrant des liaisons conformes, avec équipement d'un point lumineux et d'une prise sécurisée.
Bien sur après étude d'intérêt auprès des propriétaires de box.

Par **crochemore**, le **16/05/2018** à **11:18**

Merci morobar .
Mais ==> En cas d'incendie ne doit-il pas y avoir séparation électrique entre Box au sous-sol et appartement au xème étage ? exemple : règles pompiers ?

Par **morobar**, le **16/05/2018** à **16:09**

Cela est réglé par des disjoncteurs et autres coupe-circuit.rnD'où l'obligation de recourir à une entreprise du secteur présentant les agréments pour opérer dans des immeubles.

Par **amajuris**, le **16/05/2018** à **16:57**

bonjour,rnl'alimentation électrique d'un garage ou d'une cave dans une copropriété depuis l'installation privative d'un logement se fait de plus en plus.rnbien entendu, il faut que l'installation soit faite par un professionnel.rnsalutations